

*Privilège*

précisément à cause de ce fait et non pas parce que j'avais délibérément demandé à la poser à l'avance.

Je crois comprendre effectivement qu'on avait laissé entendre aux étudiants qu'Howard McCurdy, sur lequel on pouvait compter pour poser une question, s'exécuterait en leur nom et qu'ils pouvaient diffuser cette question sur les ondes complètement à son insu. Je veux qu'on sache que je n'étais pas au courant.

Certaines rumeurs ont circulé autour de cette enceinte. À propos de ces accusations, il ne faudrait pas oublier, compte tenu de ce que j'ai dit à propos du sergent d'armes qui aurait ou qui n'aurait pas informé les différents groupes parlementaires de cette manifestation, que c'est seulement de ce côté-là de la Chambre qu'on était fin prêt à sauter sur l'occasion pour m'accuser d'y avoir participé, alors que je ne savais même pas ce qui se passait. Il ne fait pas de doute que je suis au banc des accusés. Monsieur le Président, c'est l'exemple parfait de culpabilité par association. Si on doit trouver des gens coupables par association ou par ouï-dire, alors n'oublions pas que le sergent d'armes, ce que le député a admis évidemment, savait qu'il y aurait une manifestation et ne nous en a pas informés.

Il paraîtrait que beaucoup de gens dans cette enceinte le savaient, à part les étudiants et les ministériels. La rumeur court que le bureau du greffier était au courant également. Une autre rumeur veut que le bureau de la présidence en avait été informé. Toujours selon la rumeur, les seuls qui l'ignoraient étaient Howard McCurdy et le groupe parlementaire du Nouveau Parti démocratique.

**Des voix:** Et le Bloc québécois.

[Français]

**M. McCurdy:** Le Bloc québécois ne le savait pas non plus.

[Traduction]

Le député prétend que plusieurs personnes parmi les gens qui ont participé à la manifestation avaient des laissez-passer. J'ignore si quelqu'un avait un laissez-passer parmi les gens qui ont participé à cette manifestation. Je vous dirai bien franchement que j'ai donné des laissez-passer à des étudiants qui m'en ont fait la demande, comme à mon habitude. Après tout, un grand nombre d'entre eux étaient ici pour assister à la conférence de

presse de la FCE. Je devais y assister, mais je ne l'ai pas fait. Mais parce qu'ils ont confiance en moi à cause de l'intérêt que je leur porte, j'imagine, ils sont venus me voir à mon bureau pour me demander des laissez-passer.

Monsieur le Président, c'est une accusation outrageante, qui ne fait pas honneur au député, de laisser sérieusement entendre que j'ai participé à la manifestation parce que certaines personnes avaient en leur possession un laissez-passer signé de ma main.

Sans compter que nous savons que les étudiants avaient une affiche qui disait qu'ils allaient protester contre la taxe de 3 p. 100. Dieu du Ciel, si les députés étaient tenus responsables de ce que leurs électeurs écrivent sur des affiches, nous serions tous condamnés pour outrage au Parlement. C'est absolument odieux de faire ce genre d'extrapolation.

Je n'ai pas d'excuses à présenter et je suis prêt à me défendre quand on voudra contre toute accusation d'outrage au Parlement et à prouver que le député coupable d'une telle chose est celui qui a porté des accusations méprisables. . .

**M. le Président:** Le député d'Ottawa-Vanier a la parole.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur le Président, je voudrais, très brièvement, participer au débat parce que je suppose que la plupart des étudiants qui sont venus hier sont mes électeurs. En effet, l'Université d'Ottawa se trouve dans ma circonscription. Je voudrais donc faire les observations suivantes.

On peut en effet se demander si tous les faits sont connus de la Chambre. Quant à savoir s'il y a des présomptions suffisantes, c'est à vous d'en juger, monsieur le Président. Si la motion est mise aux voix, nous déciderons selon vos directives. Je crois toutefois que nous avons affaire ici à un grave différend quand aux faits. Le député de Peace River a porté une accusation sérieuse qu'on ne peut passer sous silence. Nous attendrons donc votre jugement, monsieur le Président.

Je voulais seulement dire à la Chambre que j'ai ici une lettre de Jane Arnold, présidente de la Fédération canadienne des étudiants. Je ne la lirai pas toute, mais seulement un paragraphe qui est pertinent au débat: «À titre de présidente de la Fédération canadienne des étudiants, je ne puis ni appuyer ni condamner les actions qui se sont déroulées à la Chambre des communes l'après-midi du mercredi 17 octobre 1990. Je tiens à informer les députés